

CA - Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)

Code RNCP : RNCP36836

Niveau de qualification : Niveau 6

Certificateur : Ministère de la santé et de la prévention

Public concerné

Toute personne justifiant d'une expérience professionnelle de deux ans à quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Prérequis

- Recevabilité administrative obtenue (Livret 1)
- ou
- Entrée dans le parcours via la plateforme France VAE

Délai d'accès

De 15 jours à 1 mois

Durée : 6 à 12 mois

Modalités de réalisation

- En présentiel
- À distance (visioconférence)
- Format mixte possible

Modalités d'accompagnement

- Entretiens individuels (présentiel / visio) pour analyse du parcours, choix des expériences, travail sur les compétences.
- Ateliers collectifs
- FOAD / accompagnement à distance (visio, téléphone, mail)

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'accompagnement peut être adapté aux personnes en situation de handicap après analyse des besoins spécifiques.

Financement

CPF, OPCO, Employeur, France Travail, Transition pro, Personnel (fonds propres)

Tarif : à partir de 1600 €

CONTACT

CHEBILI Fadila
contact@iad-vae.fr
07 67 40 99 83

Notre objectif est de vous permettre de formaliser et valoriser vos expériences professionnelles afin d'obtenir tout ou partie du CAFERUIS par la VAE.

La validation de vos acquis s'effectue en trois étapes :

1. Le livret 1 : Il consiste à remplir votre formulaire d'inscription et à rédiger un CV mettant en avant vos expériences professionnelles
2. Le livret : C'est une étape majeure. Vous devez rédiger un dossier détaillant vos expériences professionnelles en lien avec le référentiel du CAFERUIS
3. La soutenance : Il s'agit de présenter à l'oral votre livret 2. Vous devrez prouver que vous avez les compétences requises par le référentiel. Le jury est composé de professionnels et d'enseignants en lien avec le diplôme visé. L'épreuve orale se déroule en présentiel et dure environ une heure

Le référentiel de cette certification de formation est constitué de 6 blocs de compétences :

BC 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale

BC 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale

BC 3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention

BC 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service

Dispenses et allègements

Candidats qui justifient d'un diplôme d'Etat du travail social de niveau 5 ou 6

Débouchés

Le type d'emplois accessibles sont :

- Chef de service,
- Responsable de service éducatif ou social,
- Cadre socio-éducatif,
- Responsable d'unité,
- Responsable de pôle,
- Adjoint de direction...

La validation du diplôme relève exclusivement du jury du certificateur, qui peut prononcer :

- ☒ Validation totale
- ☒ Validation partielle
- ☒ Refus de validation

En cas de validation partielle, un accompagnement complémentaire peut être proposé.

Méthodes d'animation

Questionnement guidé et reformulation pour faire émerger les compétences

Trame de description d'activité (contexte, objectifs, tâches, outils, responsabilités, résultats, compétences)

Analyse de pratiques et posture professionnelle

Accompagnement méthodologique fondé sur des relectures interactives en séance

Actes formatifs complémentaires (travail en réseau, écrits pro, politiques sociales, management d'équipe...).

Préparation à l'oral de jury via simulations, plan de présentation, travail sur la gestion du temps et la clarté du discours

Droit à congé VAE

Vous êtes salarié et vous souhaitez vous engager dans un parcours de VAE. Vous pouvez demander un congé de validation des acquis de l'expérience afin de réaliser tout ou partie de votre parcours VAE sur votre temps de travail. Ce congé VAE est d'une durée maximale de 48 heures et garantit le maintien de votre rémunération.